

du cabinet et des politiques ministérielles. Certes, je consulte sans cesse mes collègues sur l'emploi de méthodes judicieuses visant à élargir le mandat du ministère.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, comme le même article de la loi, dans un autre alinéa, autorise le ministère à entreprendre certaines choses, comme par exemple, assurer des services d'inspection sous la direction du Gouverneur en conseil, le ministre nous dirait-il s'il a fait des recommandations au Gouverneur en conseil au sujet de l'inspection des prix au pays, notamment des prix des denrées alimentaires, ou s'il a pris d'autres mesures en vertu de l'article de la loi qui lui confère ses fonctions?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, le ministère assure en effet des services d'inspection en ce qui concerne, par exemple, la qualité des aliments dans le commerce de détail, le poids des produits alimentaires, et le reste. Mais pour répondre à la question précise du député, il me faudrait aborder des questions d'ordre confidentiel qui sont de la compétence du cabinet; je ne puis donc en dire plus long pour l'instant.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, le ministre ne saurait s'en tirer de cette façon. Je lui demande, en sa qualité de titulaire du ministère établi en vertu de la loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations de dire à la Chambre s'il a institué un organisme ou un programme quelconque, comme il est autorisé à le faire en vertu des dispositions de l'article 6 de la loi, visant les prix ou quoi que ce soit concernant les prix, que ce soit un programme de recherche, de surveillance ou d'inspection, ou n'importe quel autre genre de programme dans le domaine de sa compétence.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, nous avons déjà informé la Chambre, je pense, du programme de planification des imprévus en ce qui concerne le contrôle des prix et des revenus. Ce travail s'est fait sous la direction du ministère. L'établissement d'autres programmes relèverait évidemment de l'ensemble de la politique ministérielle et serait annoncé à la Chambre selon l'usage.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Avant de décider qu'il n'y avait pas unanimité par tout le pays mais qu'il existait, de fait, une situation d'urgence eu égard à l'augmentation des prix des denrées alimentaires, le ministre a-t-il eu des discussions avec ses homologues provinciaux et a-t-il discuté avec eux du programme d'urgence du gouvernement? Puisque je n'obtiens pas de réponse...

M. l'Orateur: A l'ordre. Certains députés désirent poser des questions supplémentaires. Je donne la parole au député de Villeneuve et nous reviendrons sur le sujet par la suite.

• (1450)

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, car ma question est très importante. Il est possible, monsieur, qu'elle ait échappé à l'attention du ministre. S'il ne l'a pas entendue, il me fera plaisir de la répéter.

Questions orales

M. l'Orateur: Le député de Villeneuve.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, pourrais-je reprendre ma question; elle est très importante.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je devrais probablement céder la parole au député de Villeneuve. Le premier tour n'est pas encore terminé. D'après moi, nous devrions, avant la fin de la période des questions, donner la parole à un représentant du parti du député et j'accorderai alors tout le temps dont les députés auront besoin pour étudier plus profondément la question.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ASSASSINAT DE DIPLOMATES—MESURES EN VUE DE PROTÉGER LES REPRÉSENTANTS CANADIENS

[Français]

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A la suite de l'assassinat crapuleux de trois diplomates américains et belge, au cours de la fin de semaine, par des terroristes palestiniens, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de mettre en application des mesures spéciales de sécurité afin de protéger les diplomates canadiens contre la folie meurtrière et «indiscriminatoire» des commandos palestiniens?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la sécurité des diplomates canadiens accrédités auprès d'un pays étranger relève du gouvernement du pays où ils sont en poste, tout comme celle des ambassadeurs en poste au Canada relève de nous. Toutes les fois que ce semble nécessaire, nous prenons des mesures de sécurité spéciales envers les diplomates étrangers qui pourraient faire l'objet d'un attentat. J'ose espérer que d'autres pays font de même pour nos diplomates.

* * *

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES—L'APPLICATION DE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle fait suite à celle du député de York-Sud. Depuis qu'il est ministre, peut-il nous dire combien d'enquêtes il a effectuées aux termes de l'article 8c) de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui lui permet de lancer des enquêtes de sa propre initiative? Si aucune n'a eu lieu, peut-il nous indiquer pourquoi?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, dans ce domaine, j'ai suivi la même pratique que les gouvernements précédents, y compris celui du propre parti du député.